

L'aéroport rennais rentable pour ses actionnaires

En investissant 15 000 € par an depuis 2010, les actionnaires ont empoché, entre 2011 et 2016, 801 000 € de dividendes. Soit un taux de rendement de 90 %...



L'aéroport de Rennes a vu sa fréquentation doubler entre 2012 et 2018.

PHOTO - ARCHIVES OUEST-FRANCE

La fréquentation de l'aéroport de Rennes-Saint-Jacques a doublé entre 2012 et 2018 passant de 453 121 passagers à 856 791 passagers, selon un rapport de la cour de comptes publié mardi. Un bond en avant accéléré également par l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes qui devait être construit à 95 km de Rennes.

Les deux aéroports d'Ille-et-Vilaine sont exploités depuis 2010 par une même structure, dans le cadre d'une délégation de service public. Il s'agit de la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et de Dinard (SEARD), dont le groupe Vinci est l'actionnaire principal, à hauteur de 49 %, aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ille-et-Vilaine.

Rendements de 90 % !

Des actionnaires qui aujourd'hui ne doivent pas regretter leurs investissements. En apportant chaque année 15 000 € pour pouvoir gérer les deux aéroports, ils ont pu empocher, entre 2011 et 2016, plus de 800 000 € de dividendes grâce à la dynamique de l'aéroport. Soit 160 000 € par an et un taux de rendement de 90 %.

Cet accord très favorable est pointé

dans le rapport de la cour des comptes : « Le contrat signé entre la région et la SEARD a été établi en 2010 avec la perspective de l'ouverture d'un aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes en 2017 et l'anticipation d'une baisse de trafic sur celui de Rennes. Du fait de l'abandon de ce projet, l'équilibre économique de la délégation est aujourd'hui particulièrement favorable au délégataire et notamment à ses actionnaires, la chambre de commerce et d'industrie d'Ille-et-Vilaine et Vinci Airports ».

Remis en cause en 2024 ?

La Région Bretagne, quand elle a hérité de la gestion des aéroports à la fin des années 2000, avait estimé qu'il était important de donner des conditions favorables pour attirer d'éventuels délégataires. Dans le « package » : l'aéroport de Rennes et celui de Dinard, avec ses activités industrielles de Sabena Technics (1 000 emplois).

Dans sa réponse à la cour des comptes, la Région, qui va engager des travaux pour refaire la piste de Rennes, du 2 mars au 28 mars, évoque une éventuelle remise en cause du contrat datant de 2010 : « Le con-

trat arrive à échéance fin 2024. Dans la perspective des travaux nécessaires au développement de la plateforme, des adaptations du contrat font actuellement l'objet de négociations avec les actionnaires de la SEARD (CCI 35 et Vinci Airport). Dans l'hypothèse où ses négociations ne pourraient aboutir, la Région pourrait revoir le terme du contrat ou assumer la réalisation de ces investissements en maîtrise d'ouvrage. »

Deux millions de passagers dans dix ans ?

Emmanuel Thauvier, président de la CCI, rappelle qu'à l'époque « personne ne voulait gérer ces deux aéroports avec notamment l'ouverture annoncée de Notre-Dame-des-Landes. La CCI s'est engagée et aujourd'hui la Seard est bénéficiaire. Nous sommes d'ailleurs d'accord, avec Vinci, pour participer aux investissements, notamment pour l'extension de l'aérogare. Ce qui ne nécessite pas une modification importante du contrat. L'objectif est d'atteindre les deux millions de passagers d'ici à dix ans ».

Vincent JARNIGON.